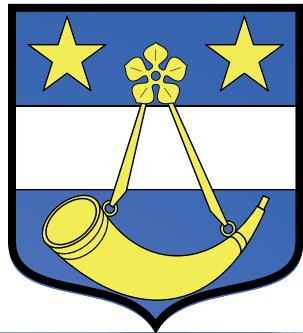




COMMUNE de LESSY

ANALYSE ÉCO-PAYSAGÈRE



Année 2024



ANALYSE ÉCO-PAYSAGÈRE

Mission réalisée pour le compte du :

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA MOSELLE**

et de la **COMMUNE** de
LESSY

4 bis rue de Châtel 57160 Lessy

Thierry DERELLE
Paysagiste conseiller, Caué 57

Jean-Baptiste LUSSON
Naturaliste-Écologue, Caué 57

Sous la direction de Arnaud SPET

Année 2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	4
I. NOTIONS GÉNÉRALES	5
I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?.....	5
I.2. Identifier et protéger les espaces éco-paysagers.....	5
I.3. Les espaces de nature et paysage du quotidien.....	5
II. ANALYSE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE.....	6
II.1. Informations géographiques générales.....	6
II.1.1 Localisation de la commune par rapport à la Moselle et à son territoire.....	6
II.1.2 Informations générales.....	6
II.2. La commune et son contexte paysager.....	8
II.2.1 Caractéristiques de l'unité paysagère où la commune se situe.....	8
II.2.2 Ambiances paysagères de la commune : «sous unités» paysagères.....	9
II.2.3 Insertion paysagère de la commune.....	10
II.4. Paysage extérieur et intérieur de la commune et ses composantes.....	15
II.4.1 Analyse de la topographie.....	15
II.4.2 Occupation du sol.....	15
II.4.3 Patrimoine végétal et réseau hydrographique.....	17
II.4.4 Patrimoine bâti et réseaux viaires.....	17
II.4.5 Carte synthétique des composantes du territoire.....	18
III. ANALYSE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE.....	19
III.1. Notions relatives à l'écologie du territoire.....	19
III.2. Trame écologique de la commune.....	20
III.2.1 État des connaissances de la TVB locale.....	20
III.2.2 Analyse locale : les espaces naturels remarquables et les réservoirs de biodiversité.....	22
III.2.3 Les corridors écologiques.....	23
III.2.4 Points de « blocage ».....	23
III.3. Patrimoine biologique potentiel sur le territoire.....	24
III.3.1 Analyse du patrimoine végétal.....	24
III.3.2 Données concernant les espèces animales remarquables à préserver.....	24
IV. PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX.....	26

PRÉAMBULE

Année 2024

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Département de la Moselle et le CAUE 57 se sont engagés ensemble sur une « Charte départementale pour la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie dans la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental ».

Elle a pour but d'accompagner la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) ou Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) tout au long de la procédure d'AFAFE pour enrichir la réflexion tant au niveau de la phase préalable d'aménagement qu'aux stades du projet d'aménagement foncier et de clôture de l'opération.

Le présent rapport constitue l'étude « écopaysagère du CAUE 57 qui fera partie intégrante du porté à connaissance transmis au bureau d'études dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'aménagement. Elle offre aux différents acteurs de l'aménagement foncier un diagnostic complet sur le périmètre concerné par l'opération : environnement, atouts et contraintes, etc.

L'objectif est de déterminer le potentiel du territoire afin de le valoriser au mieux.

La démarche éco-paysagère conduit à ce que l'ensemble des acteurs s'engagent sur :

- Les éléments identitaires forts à préserver,
- Les ressources et les potentiels agronomiques, énergétiques, écologiques à valoriser : unités éco-paysagères à valoriser en termes de cadre de vie, risques naturels à prendre en compte,
- Les principes d'organisation de l'espace et les aménagements à réaliser pour atteindre ces objectifs.

Un déplacement a eu lieu sur la commune avec les représentants de la commune de Lessy.

Des visites de terrain ont également été réalisées par Jean-Baptiste Lusson, naturaliste-écologue du CAUE et par Thierry Derelle, paysagiste-conseiller du CAUE, au mois de mai 2024.

Cette sortie et ces visites se sont attachées à identifier les caractéristiques de la commune et repérer les points de vue sur des éléments identitaires, les composantes « à préserver » et les points noirs « à améliorer ».

Année 2024

I. NOTIONS GÉNÉRALES :

LA BIODIVERSITÉ, LA NATURE ET LE PAYSAGE « LES CIMENTS DE NOTRE CADRE DE VIE ».

I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?

Dans le code de l'environnement (article L. 110-1)

“ On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine*, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. ” (*y compris l'Homme ndlr).

Pour la notion qui concerne cet ouvrage, le dictionnaire « LAROUSSE »

Indique que la nature est un “ ensemble de ce qui, dans le monde physique, n'apparaît pas comme (trop) transformé par l'homme (en particulier par opposition à la ville) ”.

Selon la Convention européenne du paysage (Florence, 2000)

“ Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains ”.

“ La « politique du paysage » est donc l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en œuvre une politique du paysage ”.

I.2. Identifier et protéger les espaces éco-paysagers.

Le paysage et la biodiversité doivent être analysés ensemble pour permettre une vision globale et harmonieuse de l'environnement de son territoire : nous touchons là au concept d'éco-paysage qui met en évidence l'importance de l'organisation des structures du paysage au regard du déplacement des espèces et de la biodiversité. Ce concept est situé à l'interface entre écosystèmes et paysages.

Nature et paysage ne vont donc pas l'un sans l'autre dans les démarches de planification, d'aménagement, de gestion... Dans ce cadre, la trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable indispensable pour le territoire.

I.3. Les espaces de nature et paysage du quotidien.

Dès que nous quittons notre domicile, nous y entrons.

- Ils nous entourent,
- Ils sont notre cadre de vie,
- Ils sont précieux et nous rendent des services écosystémiques (lutte contre l'érosion et les inondations, épuration des eaux...),
- Ils constituent un habitat pour la faune et la flore,
- Ils sont le support de l'activité agricole,
- Ils sont nos espaces de loisirs et de détente.

La nature et le paysage sont des ressources limitées et l'aménagement du territoire doit se faire en les ménageant.

La nature et le paysage n'ont pas de frontière.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Lessy se situe à environ 5,5 km à l'Ouest du centre de Metz,

Les communes limitrophes de Lessy sont :
- Châtel-St-Germain à 1,1 km
- Ste-Ruffine à 1,6 km
- Moulins-lès-Metz à 1,7 km
- Rozérieulles à 1,8 km
- Scy-Chazelles à 1,9 km
- Jussy à 2,1 km
- Plappeville à 2,3 km
- Longeville-lès-M. à 2,9 km
- Lorry-lès-Metz à 3,1 km
- Jouy-aux-Arches à 3,2 km
- Vaux à 3,2 km
- Le Ban-St-Martin à 3,9 km

Les bois de feuillus couvrent l'ensemble des parties hautes des côtes. Ils laissent place à des prés et vergers, à mi-pente. Les masses boisées s'imposent dans le paysage avec force.

Lessy est une commune urbaine de 771 habitants, inscrites dans l'aire urbaine de Metz composée de 42 communes, regroupant 291 207 habitants, sur un territoire d'une superficie de 308,8 km² (943 hab./km²).



II.1.2 Informations générales.

Arrondissement : Metz

Intercommunauté : C.A. de Metz Métropôle

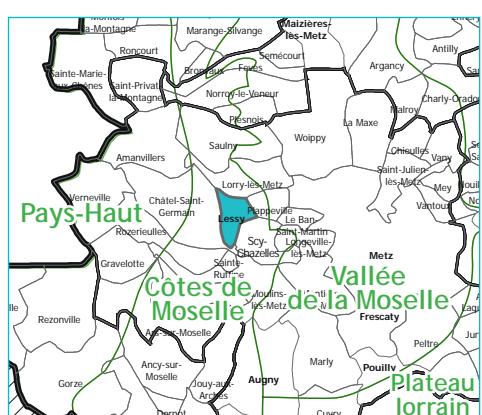
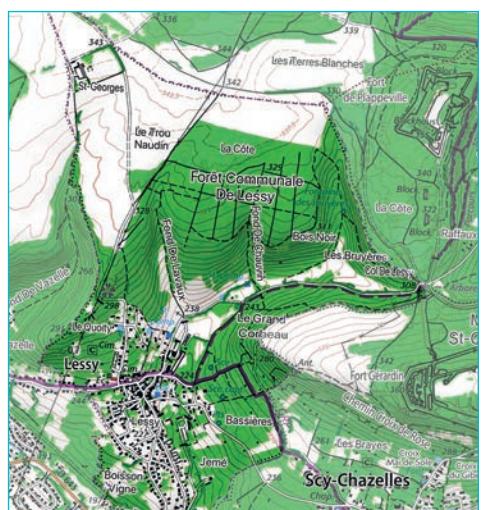
Altitude : 183 m à 344 m (déniv. 161 m)

Superficie : 2,85 km²

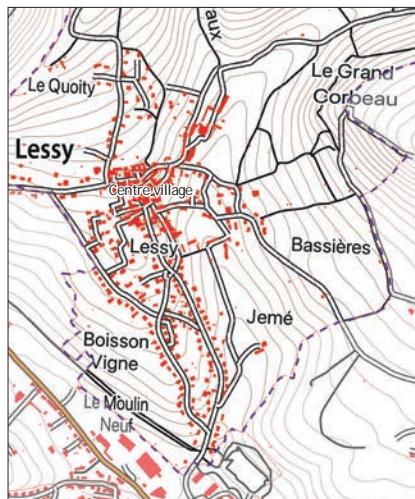
Population : 711 habitants

Avec une altitude moyenne de 263 m, le relief est composé est très marqué avec une dénivélé qui varie

La Côte de Moselle, orientée Nord-Sud, est entaillée par des vallées perpendiculaires. Elle est composée de versants boisés aux bas de pentes ponctués de haies. La côte constitue un talus entre le plateau du Pays-Haut à l'Ouest, et la vallée de la Moselle à l'Est. Son paysage est fermé au niveau des boisements, mais des perspectives s'ouvrent depuis les coteaux vers le Plateau Lorrain. Ses volumes sont arrondis et les lignes de force sont essentiellement horizontales et courbes.



Année 2024

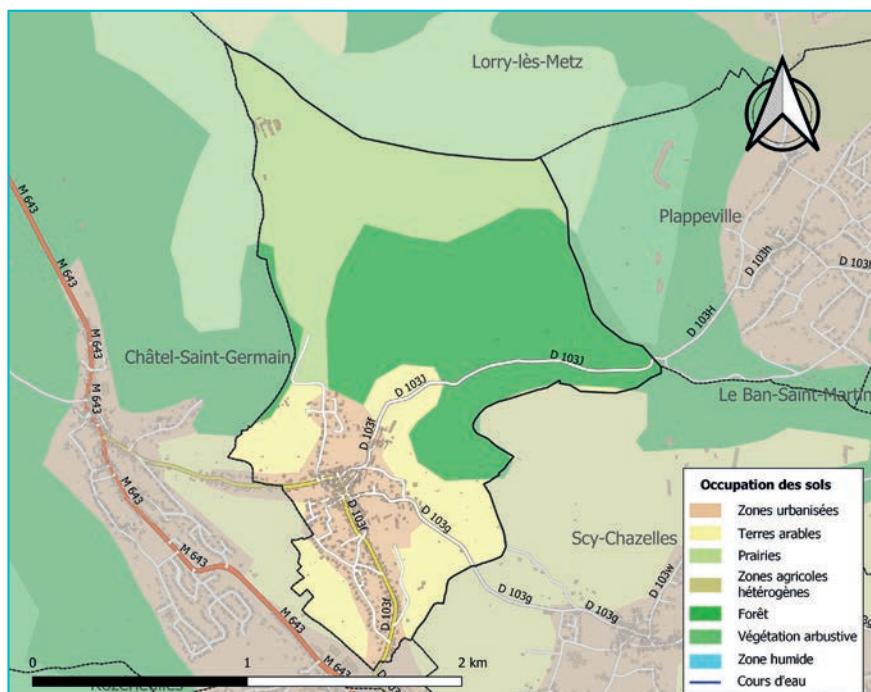


Organisation spatiale de l'aire urbaine.

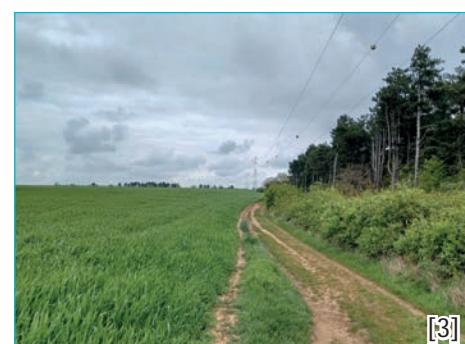
La commune est marquée par ses composantes topographiques qui organisent la trame de son territoire. La commune se trouve sur le coteau Ouest du Mont Saint-Quentin au sein de la vallée en Vé, qui collecte les eaux qui alimentent le ruisseau de Lessy.

L'aire urbaine est concentrée au Sud du territoire, au niveau du cours du ruisseau de Lessy. L'espace forestier de la commune, constitué par la forêt de Lessy occupe le cœur de celle-ci d'Est en Ouest. Il s'inscrit en connexion avec les massifs forestiers présents sur les communes voisines, de Plappeville et du Ban-St-Martin (à l'Est) et de Châtel-St-Germain (à l'Ouest). Le Nord de la commune est occupé par des espaces agricoles composés de champs exploités en céréaliculture.

La commune est traversée par la RD 103 dont les ramifications la connectent à la RD 643 qui mène vers à Metz (via la RD 103f). La RD 103 rejoint le village voisin de Scy-Chazelles à l'Est (via la RD 103g) et à la commune de Plappeville au Nord-Est (via la RD 103j) en passant par le col de Lessy.



Carte d'occupation des sols



[1] Espaces urbanisés du village dans la pointe Sud du territoire.

[2] Le territoire communal vue depuis le secteur des vergers, en rive Sud de la zone forestière.

[3] Secteur agricole au Nord de la forêt de Lessy.

Année 2024

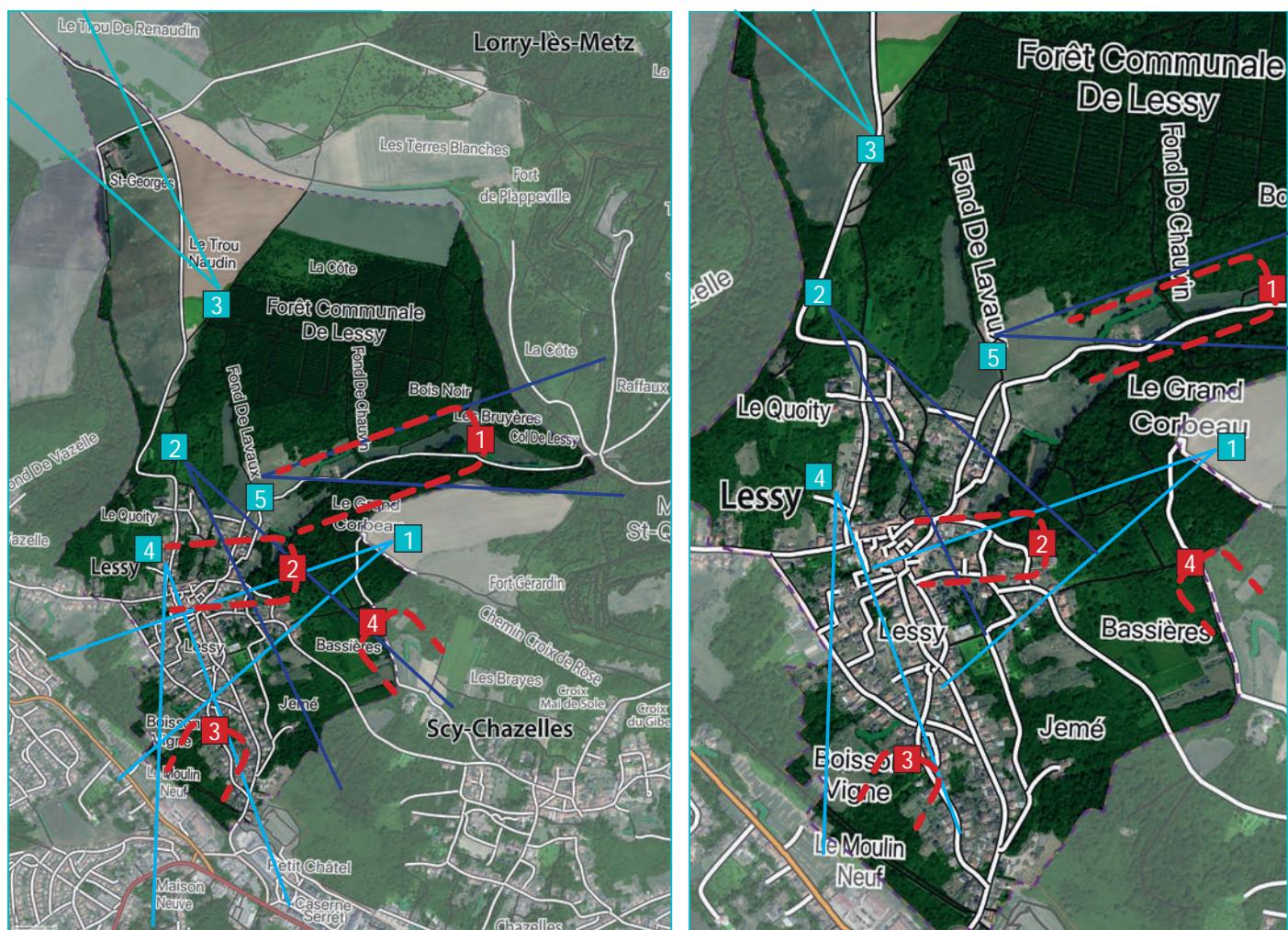
II.2. La commune et son contexte paysager.

II.2.1 Caractéristiques de l'unité paysagère où la commune se situe.

La Côte de Moselle, s'étendant selon une orientation Nord-Sud, présente un relief marqué, entaillé par des vallées perpendiculaires. Cette configuration crée une ensemble de paysages variés où les versants boisés dominent, offrant une couverture dense de végétation. Aux pieds de ces pentes, des haies ajoutent une dimension supplémentaire à la mosaïque paysagère, en renforçant la biodiversité et la richesse écologique de ce territoire.

La côte forme un talus qui sert de transition entre deux grandes unités géographiques et paysagères : le plateau du Pays-Haut à l'Ouest et la vallée de la Moselle à l'Est. Cette disposition géomorphologique crée un contraste saisissant entre les étendues relativement planes du plateau et les dépressions allongées de la vallée fluviale.

Le paysage de la Côte de Moselle est caractérisé par un couvert forestier dense qui lui confère une atmosphère fermée et intime. Cependant, en s'élevant sur les coteaux, des perspectives remarquables s'ouvrent vers la vallée et le Plateau Lorrain, dévoilant une vue panoramique qui contraste avec l'enfermement des boisements. Cette ouverture offre un aperçu des vastes étendues du plateau, soulignant la diversité des paysages lorrains.

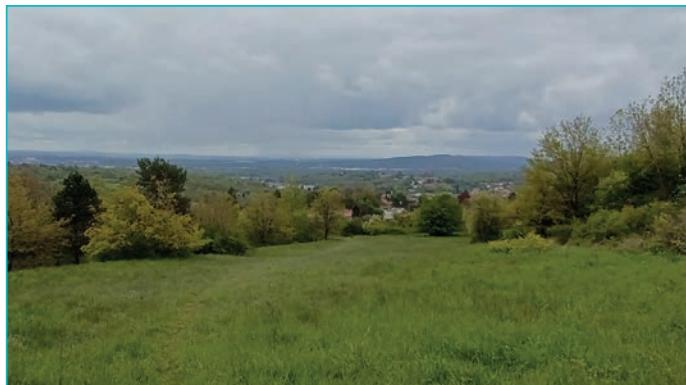


1 2 3 4 5 vues longues ouvertes et dégagées dont l'observateur se trouve en position dominante.

1 2 3 4 vues cadrées par les masses végétales ou/et la topographie (sous-unités paysagères).

Les formes de la Côte de Moselle sont douces et arrondies, avec des volumes qui se dessinent harmonieusement dans le relief. Les lignes de force de ce paysage sont majoritairement horizontales et courbes, créant un effet visuel apaisant et fluide. Cette harmonie naturelle entre les courbes du terrain et la couverture végétale contribue à la beauté ce paysage, en créant un paysage où la nature, l'urbanisation et la géographie s'entrelacent de manière élégante et équilibrée.

II.2.2 Ambiances paysagères de la commune : «sous unités» paysagères. L'imbrication des composantes paysagères de l'unité d'ensemble (de forêts, ripisylve des rivières principales et de leurs affluents, les espaces agricoles composés de vergers, de vignes, de champs et pâtures, et les zones humides) associée à la topographie (plateau, ruptures de pentes marquées et vallées larges) concourent à l'émergence de micro-paysages (sous-unités). Ces espaces sont liés à la présence d'éléments de cadrages de vues et d'échappées visuelles. Les projets d'aménagement doivent prendre en compte ces éléments pour assurer leur préservation et leur mise en valeur.



La vallée vue depuis le sommet de la Côte (au Nord du village).



Le sommet du St-Quentin depuis le secteur de la Côte.



Le vallon de Lessy, à l'Est du territoire communal.



A l'entrée du fond de Lavaux (Centre-Est du territoire).



Les espaces agricoles aux abords de la ferme St Georges.



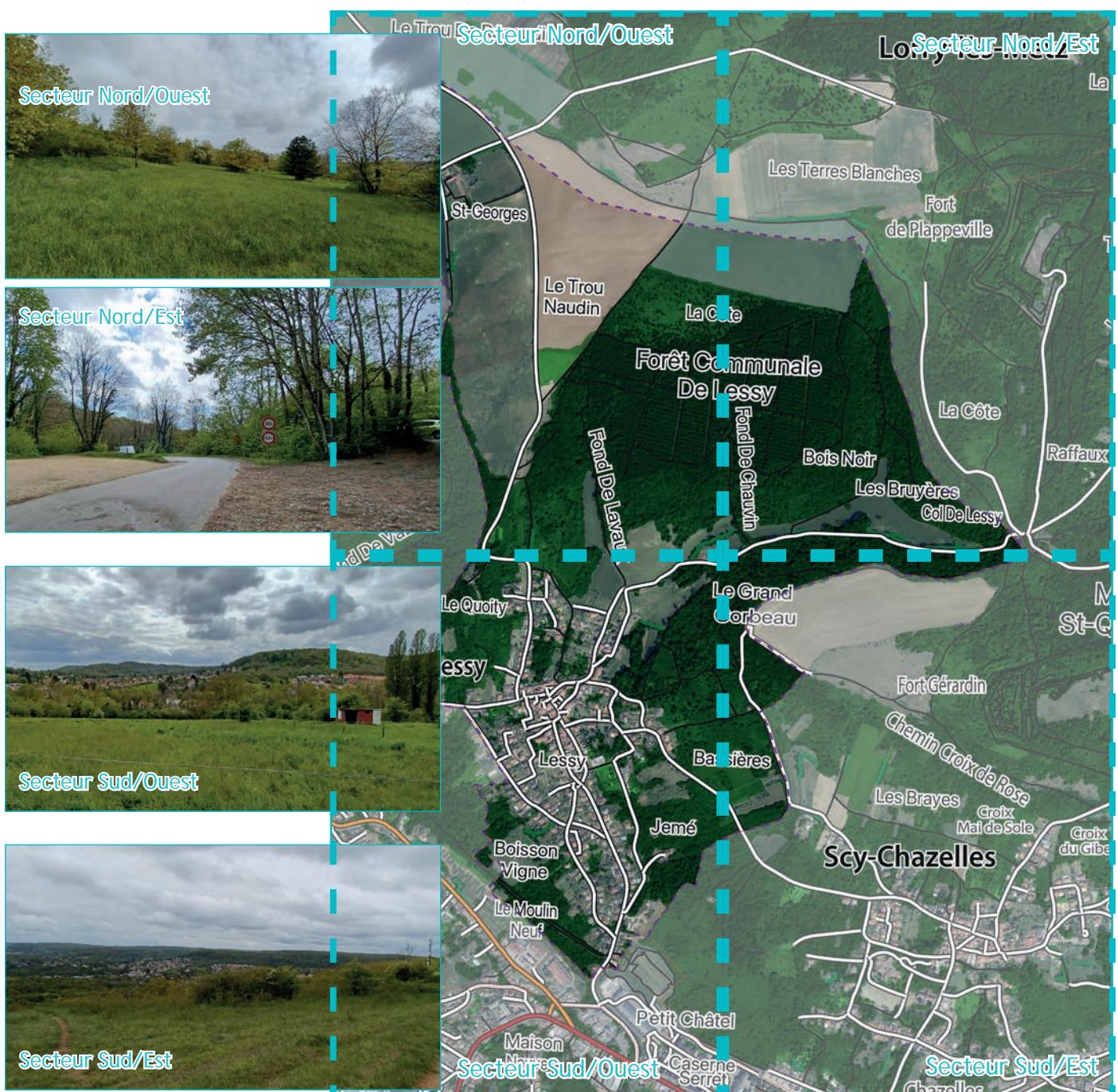
Vue vers Châtel-St-Germain depuis le Sud de la commune.

II.3. Insertion paysagère de la commune.

Analyse des lignes de forces et géométrie du paysage.

Points de vues, appels visuels, cadrages, ouvertures visuelles.

Visibilités et co-visibilités à différentes distances au sein du territoire.



Secteur Nord/Ouest

Année 2023

1 Au Nord-Ouest de la forêt de Lessy, les secteurs agricoles du Trou Naudin jusqu'à la ferme Saint-Georges.



Les champs vers la ferme St-Georges.



En limite Ouest de la forêt de Lessy.



Secteur en friche au Nord de la forêt.

Le plateau, en surplomb de la côte de Lessy, est occupé au Nord-Ouest et au Nord par des espaces traités en openfield. Ce paysage agraire, dans lequel les champs ouverts dédiés aux grandes cultures céréalières dominent, n'offre que peu de place aux éléments arborée (arbres isolés ou haies). Ces lieux se trouvent délimités par la lisière de la forêt de Lessy, dont le couvert dans sa portion Nord est composé essentiellement par des résineux (pins noirs).



Un paysage en openfield d'où émerge la ferme St-Georges.



Longues vues panoramiques sur le paysage.

2 Point de vue panoramique en limite de la côte de Lessy.



La pelouse vue de sa partie aval.



Un paysage selon différents plans.



Depuis le chemin en direction du Trou Naudin.

Cet espace dégagé, composé par les prairies ourlées de haies champêtres des pelouses de Lessy, en partie sommitale de la côte, offre un intéressant vis-à-vis en direction de l'Est, vers le sommet du Mont-St-Quentin et ses pelouses calcaires, ainsi qu'une vue panoramique sur le vallon de Lessy et la vallée de Moselle. D'ici, le regard s'étire sur plusieurs dizaines de kilomètres au travers des paysages du plateau lorrain.





3 Le col de Lessy, passage entre la vallée de Lessy et le territoire de la commune de Plappeville.



Arboretum du col de Lessy.



En direction de Plappeville, le parking.



Départ du chemin du fort de Plappeville.



et en direction du Mont-St-Quentin.

Depuis Lessy, l'accès au col s'effectue par une montée régulière en progressant au long du vallon orienté qui délimite le pied de la côte de Lessy d'Ouest en Est, depuis le village.

Le passage du col de Lessy marque la limite entre l'unité paysagère des côtes de Moselle et l'accès vers la vallée urbanisée de la Moselle. Le col est le point le plus bas (selle) entre deux sommets, à l'intersection d'une ligne de crête et de deux talwegs placés face à face.

L'ambiance du lieu est dominée par la présence des massifs forestiers du Mont-St-Quentin et de l'extrémité Est de la côte de Lessy.

Du parking du col partent des chemins de randonnée en direction du Mont-St-Quentin et du fort de Plappeville.

L'arboretum, à l'entrée du chemin des amoureux, se compose d'une collection d'essences d'arbres régionaux.



Arrivée de la route venant du village à l'entrée du col de Lessy.

4 Le vallon en pied de la côte de Lessy et les fonds de Chauvin et Lavaux.



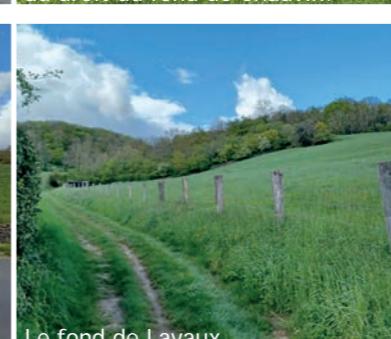
Vue du vallon depuis la route d'accès au col.



Au niveau de Grand Corbeau, au droit du fond de Chauvin.



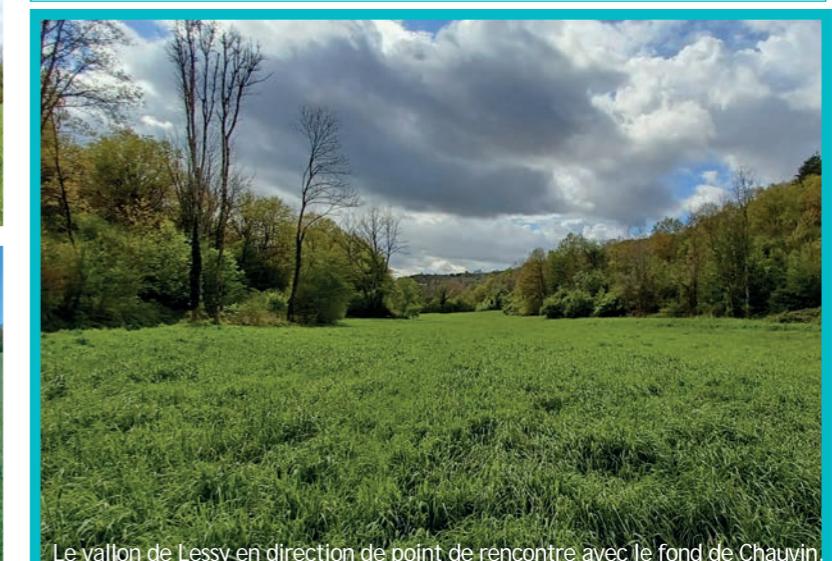
Entrée du chemin d'accès au fond de Lavaux.



Le fond de Lavaux.

L'axe du vallon situé à la jonction entre la côte de Lessy (au Nord) et le revers Nord du Mont-Saint-Quentin se compose d'une longue prairie qui s'étire du côté Nord de la route qui mène au col de Lessy. L'espace, en pente douce depuis le village est encadré par les boisements qui ferment les pentes de celui-ci.

La côte de Lessy est entaillée par deux vallons perpendiculaires des fonds de Chauvin et Lavaux.



Le vallon de Lessy en direction de point de rencontre avec le fond de Chauvin.

Secteur Sud/Ouest

5 Secteur du chemin Noir et de Clos du Moulin, en limite Est du Sud-Ouest du village.



Le chemin Noir est longé sur sa rive Nord par le ruisseau de Lessy



L'espace boisé vient en contact avec l'urban.



Un mosaïque d'espaces boisés et de jardins.



Le clos du Moulin et en arrière-plan les arbres aux abords du ruisseau de Lessy.

Ce secteur se partage en une mosaïque d'espaces «verts» composée de friches, de jardins, de vergers et d'espaces boisés en rives du cours d'eau (ripisylve) et d'un quartier, le clos du Moulin, nouvellement urbanisés. Ici, l'environnement «naturel» du territoire communal entre en contact avec l'espace urbanisé de ce dernier.



Un espace de prairie en limite du clos du Moulin.

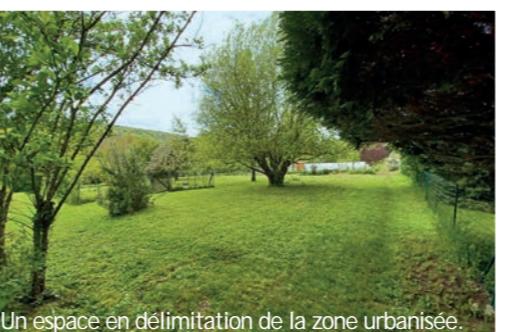
6 Le secteur de Boisson Vigne, à l'angle extrême Sud-Ouest du village.



En arrière des maisons du lotissement, des vergers.



Des espaces de jardins (non cultivés).



Un espace en délimitation de la zone urbanisée.

Ce secteur occupé par un quartier de lotissement s'insère dans un environnement, dominé par la verdure, composé de jardins et vergers situés à l'arrière des maisons et à l'Est d'un petit chemin de desserte qui permet de rejoindre l'ancienne voie ferrée devenue un chemin piéton.



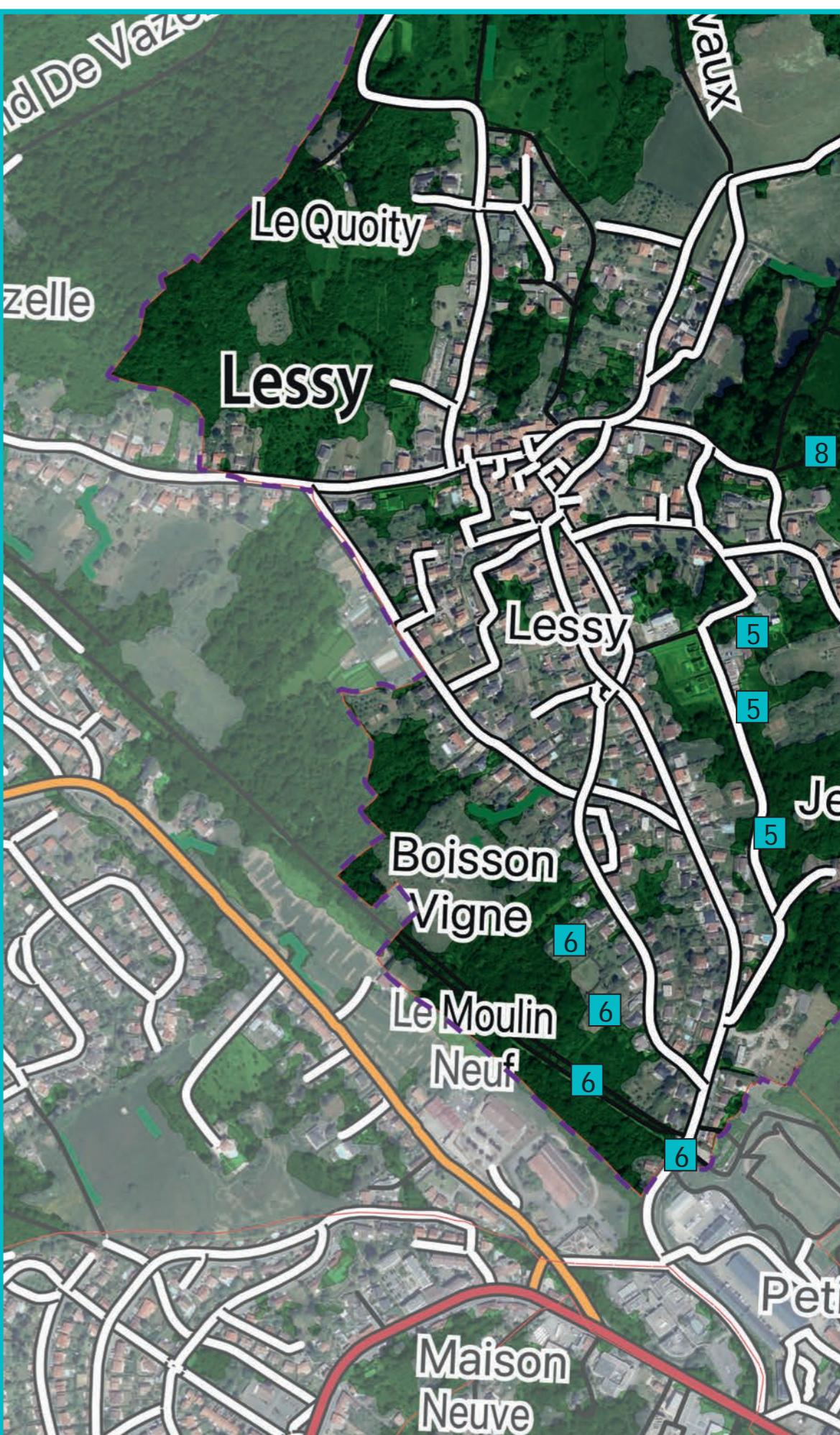
Ancienne voie ferrée convertie en chemin.



Entrée Sud-Ouest de la commune.



Un ensemble de prairies et vergers avec la côte de Châtel en arrière-plan.





7 Le côteau de Bassière en limite Est du village sur la pente occidentale du Mont-Saint-Quentin.



A l'entrée du chemin vers Bassière.



Le village et les coteaux de Châtel-St-Germain.



Le village et les coteaux de Châtel-St-Germain.



Chemin entre Scy-Chazelles et Grand Corbeau.

Le côteau de Bassière constitue le pied du versant Sud-Ouest du Mont-Saint-Quentin. Il s'inscrit en continuité du secteur des Brayes (à Scy-Chazelles). Il présente les mêmes caractéristiques que celui-ci. Il est occupé par un ensemble de vergers, de friches et d'une parcelle viticole et de jardins. Le côteau compose le versant Nord du vallon de Lessy qui s'inscrit selon un axe Nord-Sud avec la vallée de la Moselle et en vis-à-vis avec le côteau de Châtel-St-Germain.



Le village de Lessy au sein de son vallon.



La forêt de Lessy, un massif boisé dense parcouru de chemins.



Vue vers le village depuis le chemin vers le sommet du Mont-St-Quentin.

8 Chemin au travers de la forêt de Lessy en direction du plateau occidental du Mont-Saint-Quentin.



Le chemin vers le sommet du Mont-St-Quentin en direction de Grand Corbeau.



Entrée dans l'espace forestier.



Le paysage depuis le plateau occidental du Mont-St-Quentin.

Depuis le haut du secteur de Bassière, l'accès à la pelouse calcaire située à l'extrémité Ouest du Mont-Saint-Quentin s'effectue en traversant le massif boisé via un réseau de chemins.

Ensuite, en redescendant du sommet, le retour vers le village s'effectue par un chemin qui en sortant de la forêt rencontre les vergers qui délimitent le côté Est du centre village (accessible par la rue du Château).



Le vallon du moulin de Vescheim.

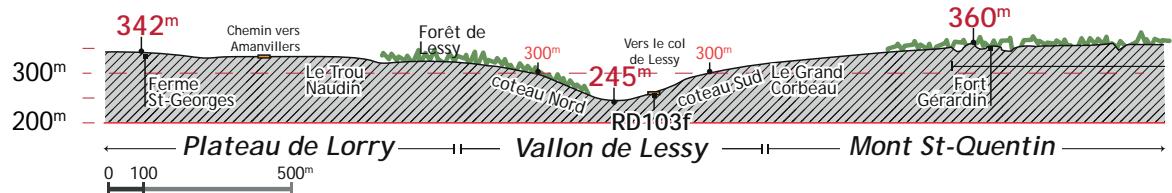


Chemin en connexion avec la rue du Château.

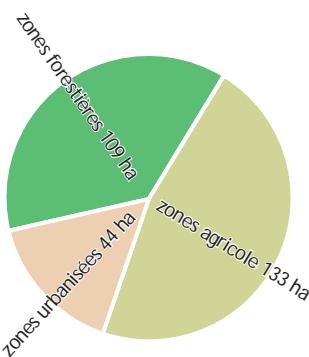
Année 2024

II.4. Paysage extérieur et intérieur de la commune et ses composantes.

II.4.1 Analyse de la topographie.



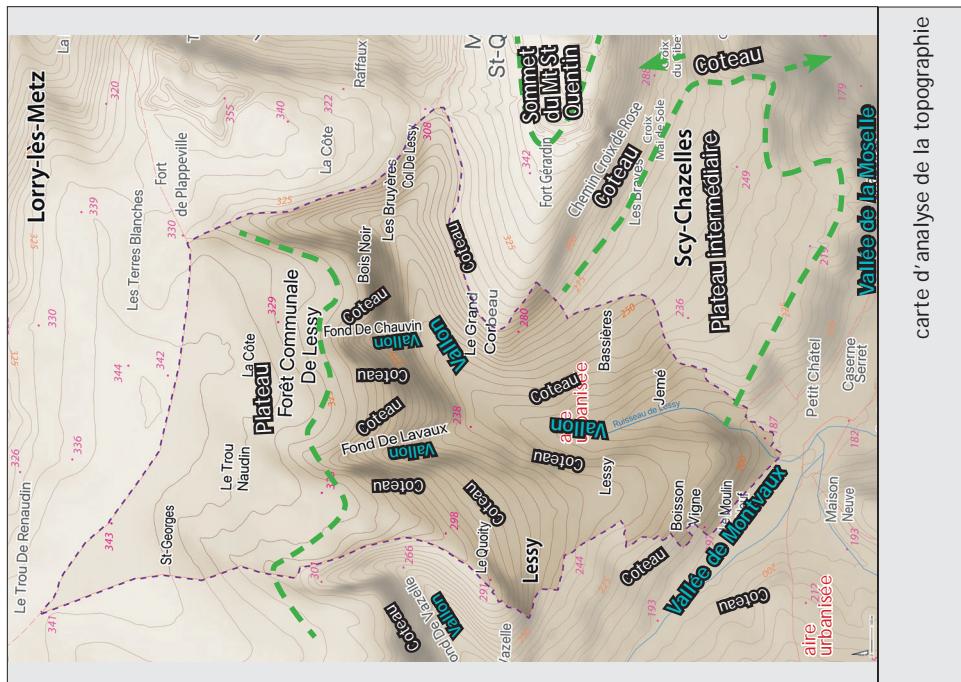
Le territoire de la commune s'adosse au coteau Ouest du Mont Saint Quentin, qui culmine à 360 m. Il est traversé d'Est en Ouest par le vallon du ruisseau de Lessy, qui tourne en direction du Sud pour rejoindre la vallée de la Moselle plus à l'Est. Le coteau du vallon, entaillé des fonds de Lavaux et Chauvin, est relié au plateau qui rejoint Lorry. A l'amont, le vallon monte pour atteindre le col de Lessy qui permet de se rendre à Plappeville. La zone urbanisée est implantée dans la partie aval du vallon de Lessy.



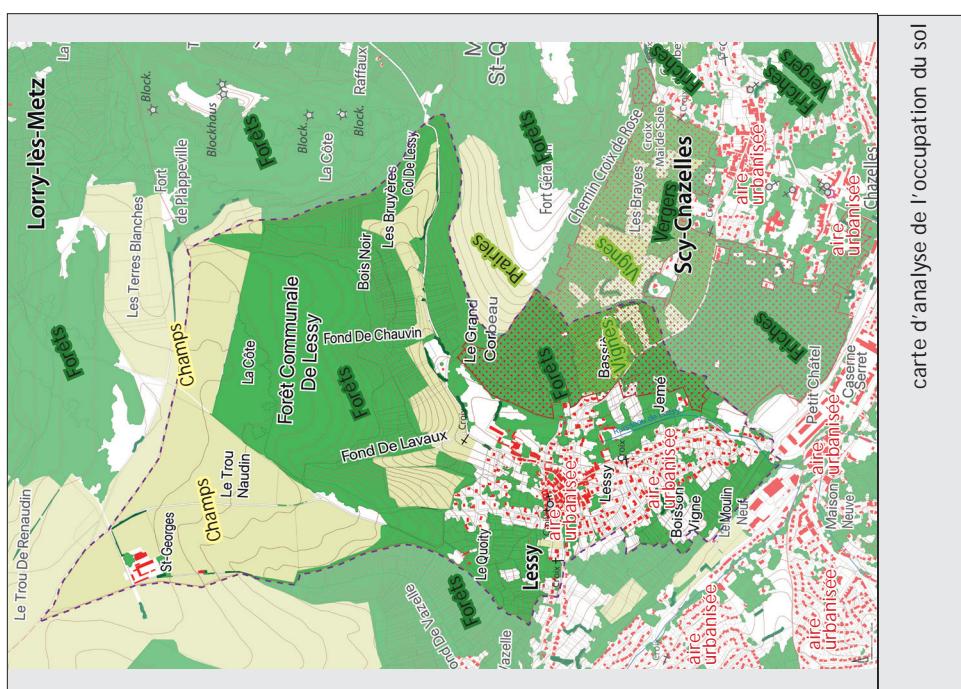
Le territoire de la commune, d'une superficie de 285 hectares, est dominé par des territoires agricoles, avec 46,6 %, dont 18,8 % sont en cultures permanentes.

Les zones agricoles incluent les terres arables pour 0,8 % et des prairies pour 27 %. Le reste du territoire est constitué par des forêts pour 38 % de sa surface.

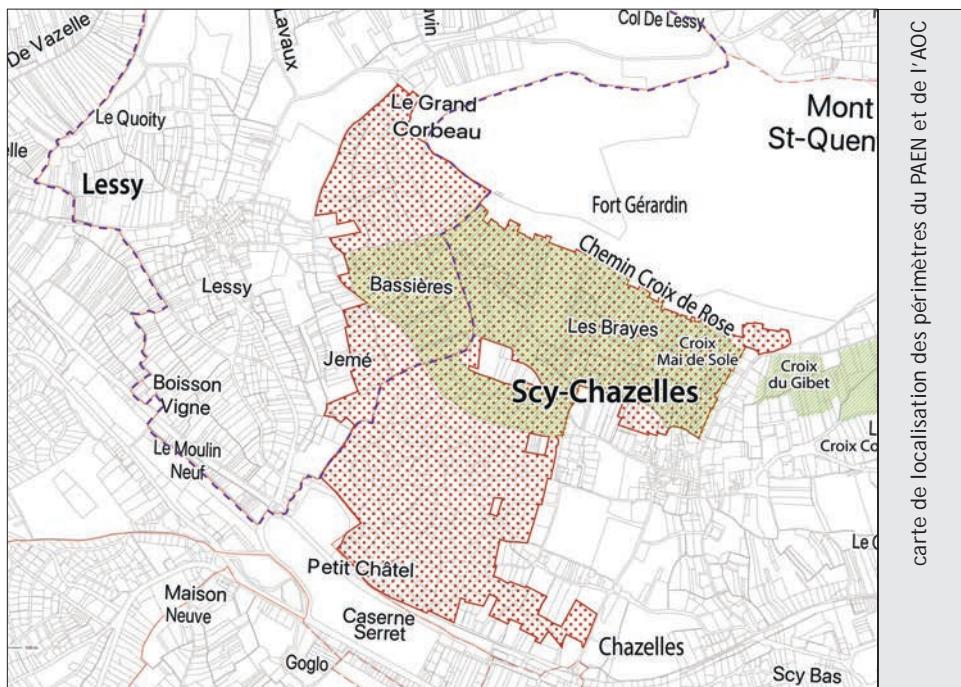
Les surfaces urbanisées occupent 15,2% de la commune.



II.4.2.1. Occupation du sol.



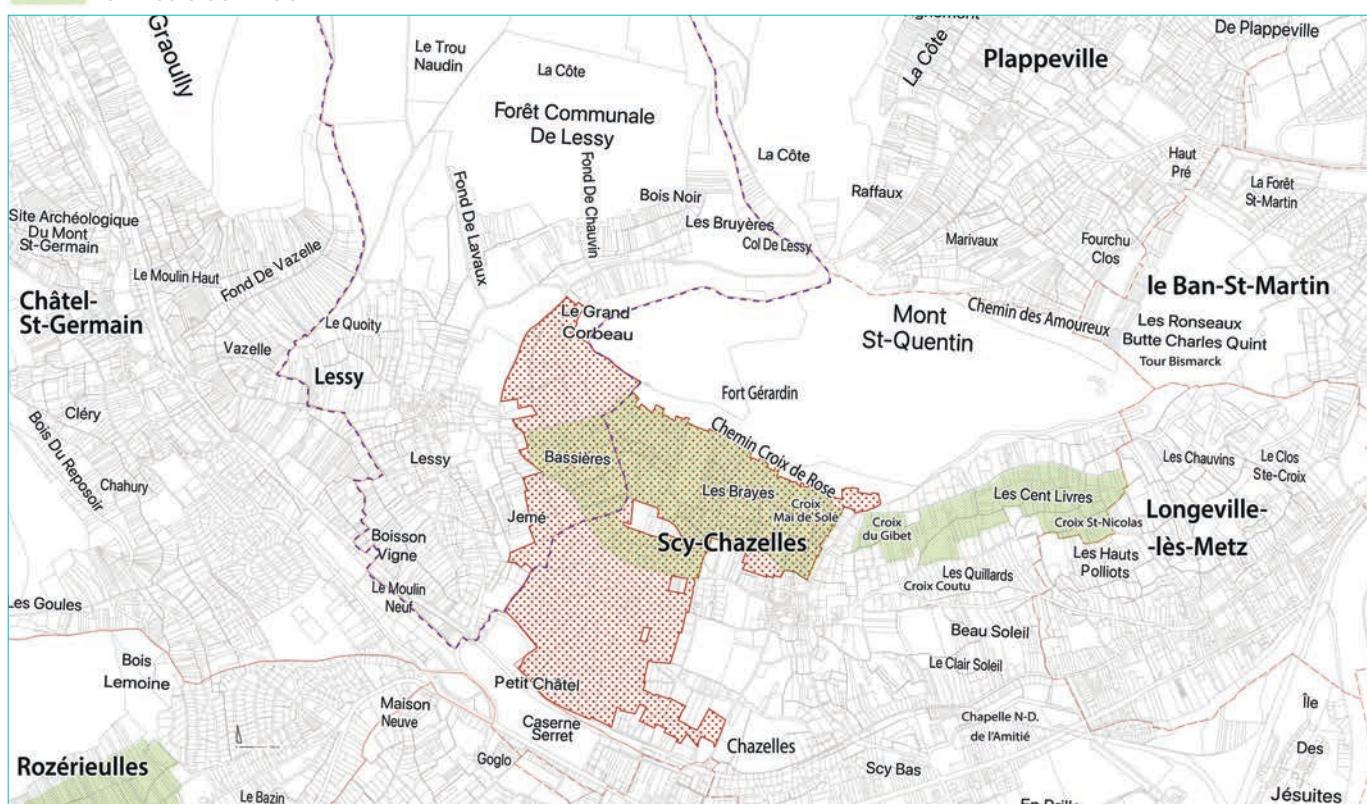
II.4.2.2 Périmètres du PAEN et de l'AOC vins de Moselle.



Carte de localisation des périmètres du PAEN et de l'AOC

Le secteur Est de la commune fait l'objet d'un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN) occupé en son centre d'un secteur Appellation d'origine contrôlée (AOC) relatif à la production viticole des côtes de Moselle. Ces deux secteurs se prolongent en direction de l'Est sur le territoire de la commune limitrophe de Scy-Chazelles.

■ Périmètre du PAEN
 ■ Périmètre de l'AOC



Année 2024

1/5^{ème} du territoire sont dominés par un secteur urbanisé dense, qui se concentre dans le Sud-Ouest de celui-ci. L'Est et le Nord de village sont occupés de vergers et jardins parfois enfrichés.

Dans l'ensemble, l'ambiance végétale domine le territoire.

Les 2/5ème du territoire sont occupés par les forêts et les bois au Nord et à l'Est du village.

Sur le plateau, au delà de la forêt, les espaces agricoles du territoire occupent 2/5ème de la commune.

Les parcelles viticoles, d'une superficie de 1,26 ha, occupent le secteur des Bassières, à l'Est de l'aire urbanisée de Lessy. Elle s'inscrit en prolongement de l'aire viticole de 3,5 ha de Scy-Chazelles, (2,44 ha pour le secteur des Brayes et 1,07 ha pour celui des Cent Livres).

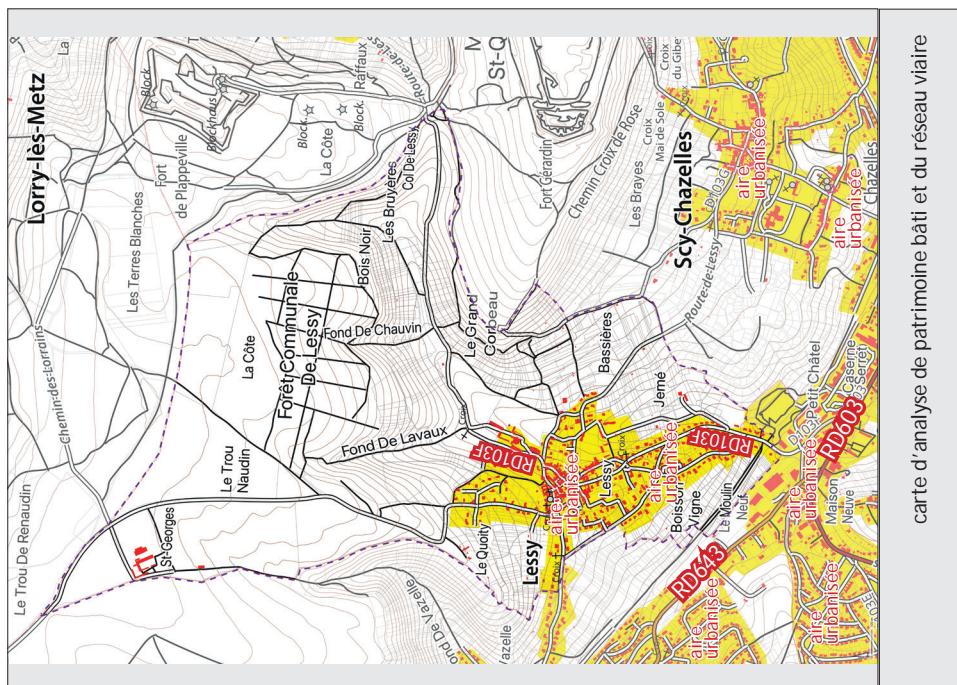
II.4.3 Patrimoine végétal et réseau hydrographique.



II.4.4 Patrimoine bâti et réseaux viaires.

Le cœur ancien du village est regroupé au centre-ouest du territoire communal au Sud-Est de l'église et le long des rues du centre ; la Grand-Rue, des rues de l'Ermitage, du Château et de Châtel St.-Germain. Cette situation perdure jusqu'aux années 50.

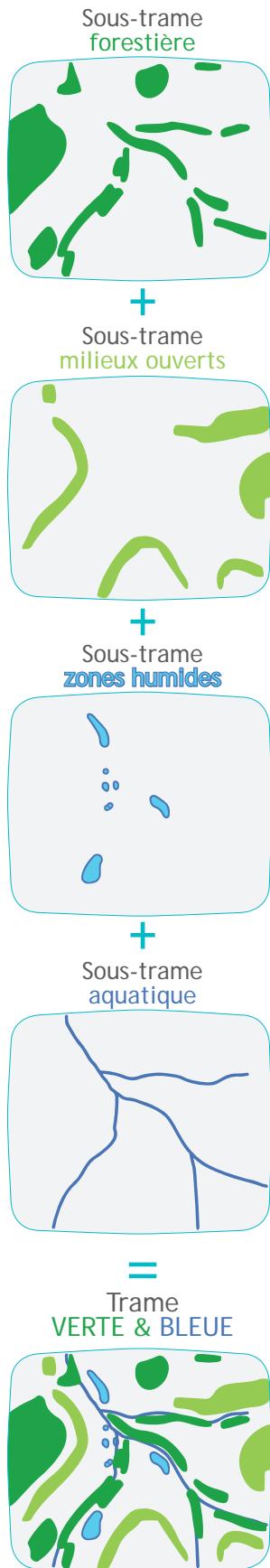
Entre 1950 et 1970 l'habitat pavillonnaire se développe de toutes parts, à l'Ouest route de Châtel, à l'Est route de Scy-Chazelles, au Sud du village (rue de Metz) et au Nord (route de Plappeville et lotissement du Quoit).



Au cours des années 70 à 2000, la continuité du développement initié précédemment se poursuit au Nord (lotissement du Quoity) à l'Ouest (Lottoissement des Richesses), au Sud (par la rue des Nouillons et de la rue de Metz), et à l'Est (rue du Château et de Scy-Chazelles et Clos Saint-Anne). Elle constitue période de forte croissance pour le village. De 2000 à aujourd'hui, le développement urbain qui ralenti en se limitant à un comblement des parcelles restées libres au sein de l'enveloppe urbaine.

II.4.5 Carte synthétique des composantes du territoire.





III. ANALYSE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

III.1. Notions relatives à l'écologie du territoire.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est l'outil d'aménagement durable d'un territoire, en particulier communal.

Son objectif est :

- d'enrayer la perte de biodiversité,
- de permettre le déplacement des espèces,
- de maintenir, restaurer et conserver les habitats naturels.

La TVB désigne le réseau écologique et écopaysager constitué de continuités terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). La préservation et la restauration de ce réseau contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

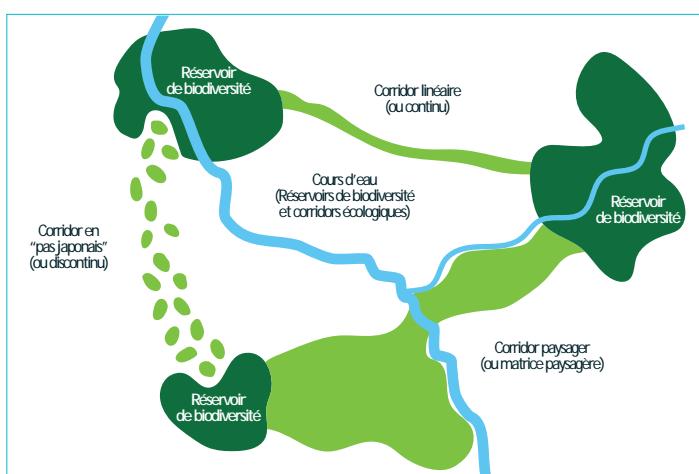
Les **continuités écologiques** constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie. On peut différencier les réservoirs de biodiversité d'intérêt régional, constitués des espaces naturels remarquables connus sur le territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, Réserve Naturelle, Espaces Naturels Sensibles du Département, etc.), des réservoirs de biodiversité d'intérêt local (massifs boisés, bosquets, prairies, etc.).

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La trame verte correspond à l'ensemble des milieux terrestres ayant une biodiversité intéressante (prairies naturelles, forêt, bois, bosquets...) et aux espaces qui jouent un rôle important pour la circulation des espèces y compris en milieux urbains (haies, jardins, vergers...).

La trame bleue comprend l'ensemble des milieux aquatiques de type cours d'eau, lacs, étangs... Les zones humides peuvent à la fois être comprises dans la trame verte et dans la trame bleue.



Différents types de corridors écologiques (Source : THEMA Environnement)

III.2. Trame écologique de la commune.

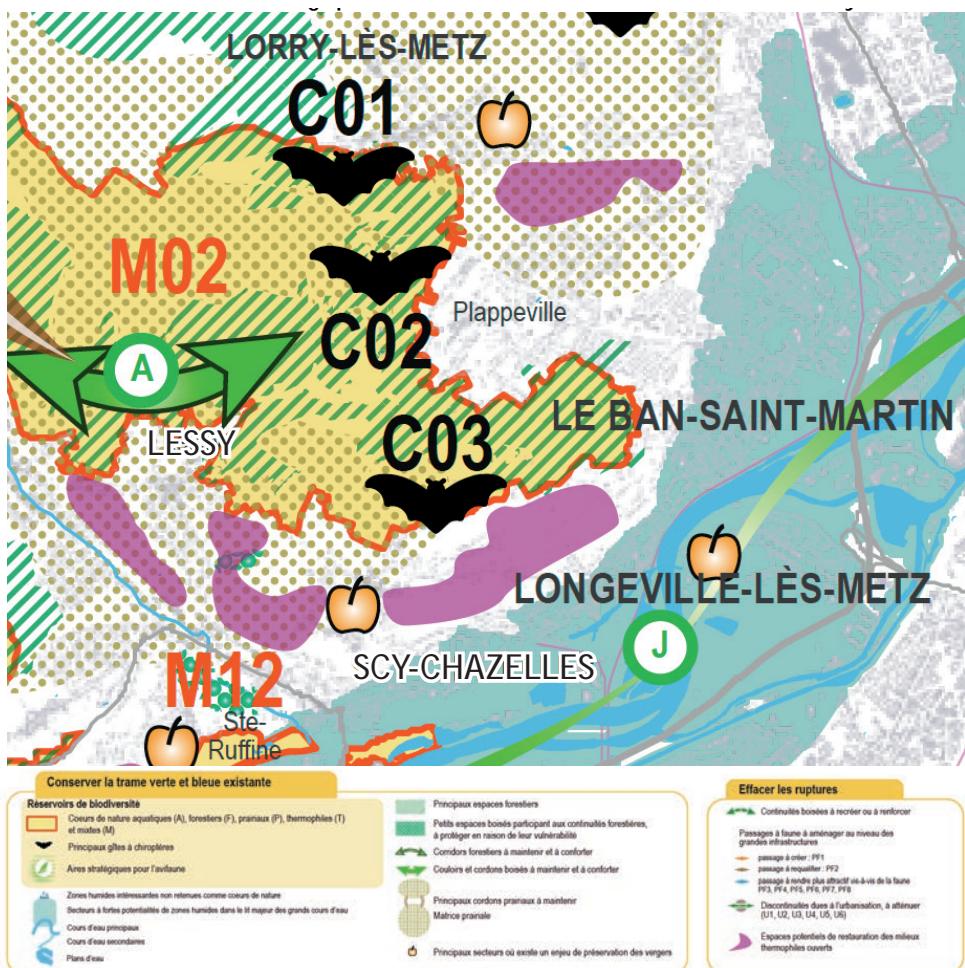
La trame verte et bleue est formée par un ensemble de sous-réseaux, c'est-à-dire de réservoirs et de corridors identifiés pour différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés des sous-trames représentés par les milieux boisés, les milieux ouverts, les milieux humides, les cours d'eau.

III.2.1 État des connaissances de la TVB locale.

Plusieurs études et documents concernent la TVB sur le territoire de Lessy dont deux principales :

- Lessy est intégrée au SCOT de l'Agglomération Messine approuvé le 1er juin 2021 et ayant bénéficié d'une 1ère modification en 2023. Il contient l'identification de l'armature écologique à l'échelle du périmètre du SCoTAM (extrait présenté ci-dessous pour les communes situées aux abords du Mont-St-Quentin) et les orientations correspondantes.

Extrait de l'armature écologique du SCoTAM centré sur les abords du Mont-St-Quentin



Le territoire de la commune est ainsi concerné par de nombreux enjeux écologiques de la TVB : un cœur de nature mixte (M), un gîte à chiroptères, des zones humides intéressantes, l'existence de vergers à préserver, des espaces forestiers, des milieux prairiaux thermophiles, etc.

En particulier, l'espace M02 concerne les Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords d'une superficie de 880,17 ha.

Les principaux intérêts écologiques de cet espace sont :

- Les pelouses sur débris rocheux et les pelouses calcaires à orchidées (habitats prioritaires de l'Union européenne), communautés à Reine-des-prés, prairies de fauche méso-hygrophiles, hêtraies neutrophiles, hêtraies calcicoles et chênaies-charmaies à stellaire (habitats d'intérêt communautaire) ;
- La présence du Damier de la Succise, de la Barbastelle d'Europe, du Vespertilion de Bechstein, du Vespertilion à oreilles échancrées, du Grand Murin, du Grand rhinolophe, de la Linotte mélodieuse, du Bruant proyer et du Bouvreuil pivoine.

Localisation de l'espace M02 des « Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords »



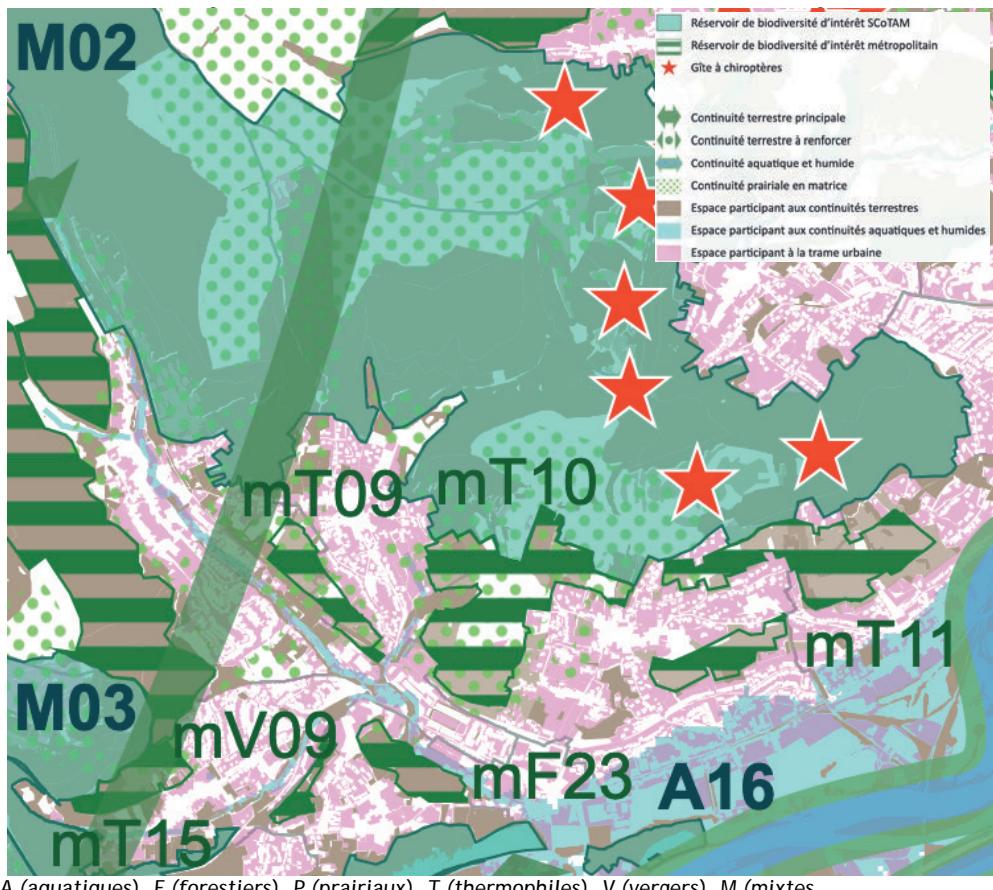
- ▷ En 2013, Metz Métropole, dont Scy-Chazelles fait partie, a réalisé une étude TVB sur son périmètre de compétence (Étude pour la préservation et la restauration des Trames verte et bleue de Metz Métropole, Asconit consultants).

Metz Métropole a compilé l'étude du SCOT et cette première étude de la TVB de 2012 pour réaliser une synthèse cartographique de la Trame verte et bleue à l'échelle de son territoire.

Un extrait de cette carte centré sur Scy-Chazelles et ses environs est présenté en page suivante.

Cette synthèse reprend les différents enjeux identifiés dans les études précédentes (boisements, gîtes à chiroptères, réservoirs d'intérêt SCOTAM, continuité prairiale, etc.) et identifie plus précisément les milieux thermophiles principaux (mT 09, 10, 11).

Extrait de la synthèse de la TVB de MM centrée sur les abords du Mont-St-Quentin



Pour résumer, l'analyse des différents documents consultés ayant réalisé des études de TVB couplée à celle de la photographie aérienne du territoire communal fait apparaître un réseau écologique important et à très forts enjeux, constitué de milieux variés et de corridors relativement continus.

Le réseau la TVB du secteur est constituée :

- De réservoir de biodiversité d'intérêt régional et d'intérêt SCOT
- De milieux structurant (boisements, milieux thermophiles, vergers, gîtes à chiroptères, zones humides, milieux ouverts)
- De corridors écologiques reliant les réservoirs.

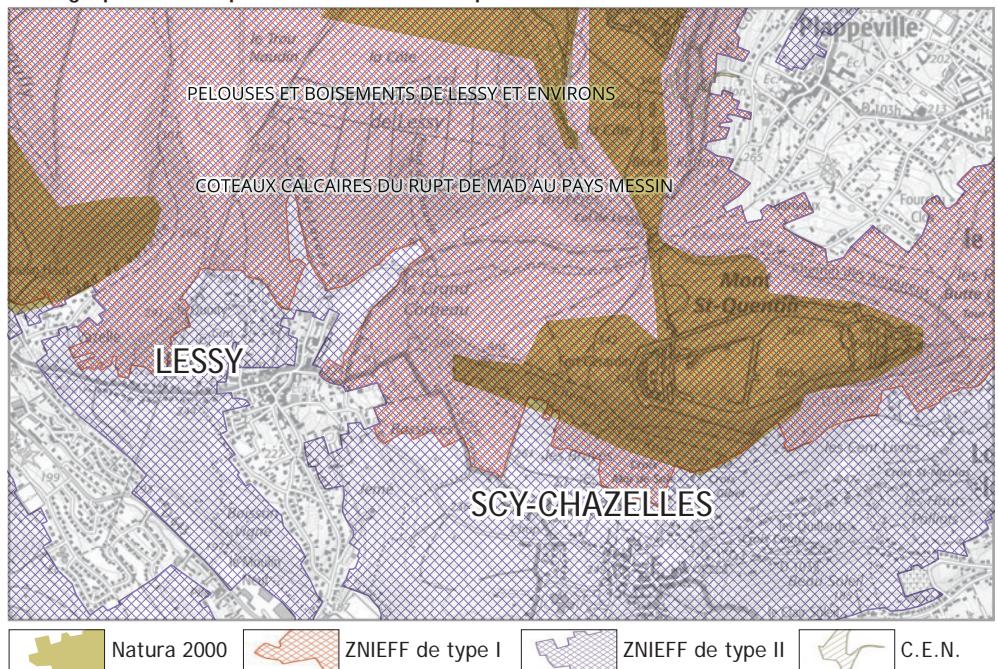
III.2.2 Analyse locale : les espaces naturels remarquables et les réservoirs de biodiversité.

Un réservoir de biodiversité d'intérêt régional concerne le ban de la commune : il s'agit de l'ensemble écologique dit des « Pelouses du Pays Messin » classé au réseau Natura 2000 (ZCS, FR4100159) et en ZNIEFF.

Il s'agit d'un site à forte valeur écologique principalement constitué de grandes étendues de pelouses calcaires et de boisements caractéristiques des côtes de Moselle, mais aussi de forêts alluviales bordant les ruisseaux de la Mance et du Montvaux et des ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin. Cette multitude de milieux abrite une importante richesse en espèces de faune et de flore dont plusieurs sont d'intérêt communautaire (papillons, chauves-souris, etc).

Année 2024

Cartographie des espaces naturels remarquables et les réservoirs de biodiversité.



L'Eurométropole de Metz est en charge de l'animation du site Natura 2000 Pelouses du Pays Messin et à ce titre met en place des actions de gestion des milieux naturels sensibles et des actions de communication et de sensibilisation.

Des réservoirs de biodiversité d'intérêt local participent également à des sous-trames différentes sur la commune.

- La zone de vergers, de haies et d'arbres isolés qui englobent le village ;
- Les boisements et milieux arbustifs entre Scy-Chazelles et Lessy ;
- Les zones de source disséminées sur le territoire communal
- Les boisements alluviaux le long de la Moselle.

Ces différents réservoirs, même de taille modeste, constituent des lieux de vie pour la faune et la flore terrestre et aquatique.

III.2.3 Les corridors écologiques.

Les corridors sont essentiellement associés au réseau de vergers, haies, bosquets, boisements, pelouses et prairies qui entourent le village et qui font le lien avec les territoires périphériques du Mont-St-Quentin, en particulier vers Scy-Chazelles, Lessy et Plappeville au Nord.

La présence de vergers et jardins périphériques aux villages permet la traversée de leur zone bâtie.

III.2.4 Points de « blocage ».

La circulation « écologique » est probablement peu perturbée sur le territoire de Scy-Chazelles en raison de la présence de grandes surfaces de réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Chaque habitat biologique en présence (vergers, pelouses, haies, etc.) revêt néanmoins un intérêt majeur pour la conservation d'une trame verte et bleue fonctionnelle sur la commune dans le contexte global d'érosion de la biodiversité. Ces éléments paysagers et naturels sont à préserver absolument.

Les vergers et les haies entourant les villages doivent être conservés et valorisés.

Au sud, la Moselle et les espaces urbanisés constituent des barrières au déplacement de la faune terrestre.

Année 2024

III.3. Patrimoine biologique potentiel sur le territoire.

III.3.1 Analyse du patrimoine végétal

Les habitats les plus représentatifs et remarquables qui concernent les espaces ouverts sont :

- Les Pelouses médioeuropéennes sur débris rocheux ;
- Les Prairies calcaires subatlantiques très sèches ;
- Les Prairies de fauche des plaines médio-européennes.

Les milieux boisés ne sont pas en reste avec les Chênaies-charmaies à *Stellaria* subatlantiques, les Hêtraies sur calcaire et les Hêtraies neutrophiles.

Les vergers, vignes, pelouses et haies périvillageoises sont également des habitats déterminants de ZNIEFF.

Ces habitats naturels abritent une diversité floristique et faunistique intéressante.

Pour la flore, il s'agit parfois d'espèces protégées (Les plantes protégées de Lorraine, S. Muller, 2006) comme :

- L'Aster amelle (*Aster amellus*) ;
- Le Buis commun (*Buxus sempervirens*) ;
- Le Cytise couché (*Cytisus decumbens*) ;
- L'Orobanche élevée (*Orobanche major*).

Les espèces végétales les plus intéressantes connues sur le secteur sont listées dans les fiches liées aux sites Natura 2000 FR4100159 et ZNIEFF 410000456 (à consulter en ligne).

III.3.2 Données concernant les espèces animales remarquables à préserver (sources : fiches ZNIEFF et Natura 2000)

Entomofaune

De très nombreuses espèces de papillons et orthoptères constituant le fond de la faune en insectes de Lorraine sont présentes dans les habitats naturels de Scy-Chazelles. Parmi elles, plusieurs sont caractéristiques des espaces de prairies et des pelouses semi-ouvertes et déterminantes de ZNIEFF en Lorraine, citons :

Pour les lépidoptères :

- Le Fadet de la mélisque ;
- L'Argus bleu-céleste ;
- L'Azuré du serpolet ;
- L'Azuré de l'esparcette ;
- La Mélitée du plantain.

Pour les orthoptères

- La Decticelle bicolore ;
- Le Caloptène italien ;
- La Dectique verrucivore ;
- Le Criquet des Genévrier ;
- Le Criquet de la Palène.



Pie-grièche écorcheur.

Avifaune

Voici les espèces d'oiseaux les plus remarquables (inscrites sur la liste rouge nationale, au réseau Natura 2000, ou déterminantes de ZNIEFF) observées en mai et juin 2024 en zone agricole (pelouses et prairies, haies, vignes, vergers) et péri-villageoise des villages de Scy-Chazelles et Lessy (écoute des chants et détection visuelle) ainsi que mentionnées dans la fiche ZNIEFF des « Pelouses du Pays Messin » :

- L'Alouette des champs (Vulnérable VU) ;
- Le Chardonneret élégant (Vulnérable VU) ;
- Le Verdier d'Europe (Vulnérable VU) ;
- La Linotte mélodieuse (Vulnérable VU, ZNIEFF 3) ;
- Le Bruant proyer ;
- Le Bruant jaune (Vulnérable VU) ;
- La Pie-grièche écorcheur (Annexe I de la Directive Oiseaux, Quasi menacé NT, ZNIEFF 3) ;
- Le Tarier pâtre (Quasi menacé NT, ZNIEFF 3) ;
- Le Torcol fourmilier ;
- Le Faucon crécerelle (Quasi menacé NT) ;

Autres espèces notées : Buse variable, Corneille noire, Grand corbeau, Coucou gris, Pigeon ramier, Étourneau sansonnet, Geai des chênes, Accenteur mouchet, Grimpereau des jardins, Hirondelle de fenêtre, Rossignol Philomèle, Fauvette grisette, Fauvette babillarde, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Pouillot véloce, Pinson des arbres, etc.

* Attention, il s'agit des espèces contactées lors de deux courts passages de terrain.

Herpétofaune

Les espèces de reptile connues dans les espaces ouverts des coteaux de Scy-Chazelles et Lessy sont nombreuses et toutes protégées :

- L'Orvet fragile ;
- Le Lézard des souches ;
- Le Lézard des murailles ;

Mammifères dont chiroptères

À la vue des surfaces d'habitats favorables aux mammifères (espaces boisés, friches, haies), probablement plusieurs espèces remarquables fréquentent le ban communal.

Citons des espèces de chauves-souris, pouvant chasser le long des haies, pelouses et habitations : la Barbastelle d'Europe, la Sérotine commune, le Murin d'Alcathoe, le Vespertilion de Bechstein, le Vespertilion de Brandt, le Vespertilion à Oreilles échancrées, le Vespertilion à moustaches, le Vespertilion de Natterer, le Grand Murin, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle commune, l'Oreillard roux, l'Oreillard gris, et le Grand rhinolophe.

Le Hérisson d'Europe, protégé, fréquente probablement les espaces péri-villageois de jardins, prés et vergers.

Le **Chat forestier** est connu dans le secteur, en chasse sur les prairies de fauche bordant les boisements.



Oreillard roux.



Chat forestier.

PRÉCONISATIONS

Année 2024

V. PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

Les prairies et pelouses de Scy-Chazelles et Lessy présentent des enjeux écologiques très forts pour les espèces des milieux ouverts.

Les principaux enjeux sur la commune concernent la préservation des :

- Prairies et pelouses sèches en cours de recolonisation qui s'étendent au nord et à l'est du village, sur les côtes de Moselle ;
- Zones de vergers, de haies et d'arbres isolés qui englobent le village ;
- Boisements et milieux arbustifs entre Scy-Chazelles et Lessy ;
- Zones de source disséminées sur le territoire communal.

Ces espaces présentent également des enjeux écologiques majeurs.

L'aménagement foncier devra concourir à leur conservation en partenariat avec les agriculteurs.

L'objectif du travail à accomplir est le maintien et l'amélioration de la qualité des habitats naturels de la commune.

Propositions d'actions prioritaires à mettre en œuvre :

- Assurer la préservation des prairies et pelouses sur les côtes de Moselle. Il s'agira en particulier de faire en sorte que la mosaïque d'habitats (mélange de haies, pelouses/fourrés pionniers, vignes et vergers) soit préservée. Cela passe par le maintien d'un parcellaire adapté ;
- Améliorer la qualité des prairies/pelouses présentes sur les côtes de Moselle. Cela peut passer par l'affichage de l'action comme une mesure de compensation des impacts du projet d'aménagement foncier sur la biodiversité. L'action pourrait passer par l'adaptation des dates de fauches aux exigences des espèces animales ou végétales ;
- Travailler en collaboration avec les associations de conservation d'espaces naturels pour la gestion des habitats naturels remarquables ;
- Restaurer et créer des mares en milieu prairial ;
- œuvrer à la conservation, à l'entretien et à la valorisation des vergers et des haies qui ceinturent les villages ;
- Conserver les grands arbres et haies isolés.